## REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO Travail \* Démocratie \* Paix

// OI N° 039/84/ DU 7/.9/84

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD COMMERCIAL SIGNE LE 13 JUILLET 1982 A LA HAVANE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE QUBA.

L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE A DELIBERE ET ADOPTE.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT

ICLE 1ER .- Est autorisée la ratification de l'Accord Commercial signé 13 Juillet 1982 à la Havane entre le Gouvernement de la République de Cuba.

CLE 2 - La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la Répune Populaire du Congo et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 7 Septembre 1984